



Parlementaires Liégeois



Le 30 avril 2012

PV de la réunion portant sur les éclaircissements demandés par le Groupe des Parlementaires Liégeois sur des questions liées à l'arbitrage

La réunion se tient au restoroute de Sprimont

Présents : Jean Marie Bellefroid, Willy Deward, André Debatty, Jean Pierre Vanhaelen, Alain Vincent et Jean Claude Croissant

Invité : Laurent Beck, Membre du CP Liège, Président de la Commission de formation des arbitres et Convocateur des rencontres régionales de jeunes.

Le Président du Groupe des Parlementaires Liégeois remercie le Président de la CFA d'avoir répondu à l'invitation du groupe.

*

Des frais de déplacements différents pour un même arbitre à plusieurs occasions différentes ; des kilomètres renseignés qui ne correspondent pas aux données fournies par Google, Michelin,...

*Les remboursements ont été effectués lorsque des erreurs ont été constatées.
Pour l'avenir, les arbitres sont invités à remplir un document reprenant les distances séparant leur domicile des différentes salles de la province. Cette base de données devrait permettre un contrôle plus efficace ; le système sera en vigueur dès la saison prochaine.*

*

3 fois le même arbitre lors de mes 3 dernières rencontres.

On travaillera sur ce point pour la saison prochaine.

*

Quelles sont les démarches à remplir pour demander la révocation d'un arbitre ?

*La révocation n'est pas prévue dans les statuts de l'AWBB.
En principe, on essaye de répondre aux souhaits des clubs en évitant de convoquer ces arbitres pour les rencontres des clubs qui ont émis une demande en ce sens.
Je profite de l'occasion pour rappeler que cette demande doit être introduite par un membre signataire.
J'ajouterai que cette démarche est aussi possible pour un arbitre.*

*

Tient-on compte des éloignements géographiques dans la désignation des arbitres ?

Oui, dans la mesure du possible mais ce n'est pas toujours faisable compte tenu de la disponibilité des arbitres.

*

Parfois, 4 arbitres pour deux rencontres successives.

Nous devons tenir compte des classifications lorsque 2 rencontres de niveaux différents sont programmées.

J'invite les clubs à composer leur calendrier de manière à éviter cette multiplication d'arbitres en évitant, par exemple d'intercaler un match « régional » entre deux rencontres qui pourraient être dirigées par la même paire arbitrale.

*

Pourquoi les prestations des candidats arbitres niveau1 ne sont-elles pas prises en compte dans les quotas qui leur sont imposés quand ils sifflent des rencontres pupilles, minimales... lorsqu'un arbitre officiel n'est pas désigné ?

C'est l'application des statuts (PC4bis)

*

Il a été constaté que des arbitres officient au niveau 2 alors qu'ils n'ont pas 13 ans.

Le but est de ne pas perdre ces jeunes éléments en les cantonnant trop longtemps au niveau 1. Cette décision a été prise avec l'accord du département arbitrage de l'AWBB ; elle ne concerne que 4 arbitres.

Ceux-ci jouissent d'un suivi et d'un encadrement particuliers.

*

Ne pourrait-on pas prévenir un arbitre lorsque la désignation de son collègue a été modifiée ?

J'en prends bonne note.

*

La CFA LG souhaite que lors des « années Olympiques », un délégué (secrétaire, Président,...) assiste à l'AG des arbitres en début de saison. Comme cela les clubs seraient au courant des modifications et de leur application.

Monsieur Beck conclut en signalant que cette saison aura été positive pour le cadre arbitral.

44 nouveaux arbitres ont limité à deux le nombre de rencontres remises.

21 h 00.

Le Président des Parlementaires remercie notre invité et les membres présents.



Il lève la séance en rappelant que demain, c'est le 1^{er} mai...

Jean Claude Croissant

Secrétaire adjoint.